

5-E

32044102061256



HARVARD LIBRARY

Borrower: HLS

Lending String: HLS

Patron: Darnton, Robert

Journal Title: Revue Voltaire.

Volume: no 4-5(2004-2005) **Issue:**
Month/Year: 2004 **Pages:** 253-270

Article Author:

Article Title: La Science de la contrefaçon

Imprint: Via Scan and Deliver Service

Special Instructions:

ILL Number: 4346547



Call #: WID WIDL PQ2097 .R48x

Location: HLS

ODYSSEY ENABLED

Charge
Maxcost:
Billing Category: Exempt

Borrowing Library:
Harvard University - Widener Library

Email:

Notes:
Transaction Date: 7/10/2014 2:15:40 PM

S & D Processing Notes:

- Not as cited
- Duplicate
- Multiple articles
- Exceeds 10% of work
- Not on shelf
- On Reserve
- Too fragile
- Checked out/on hold
- Exceeds 100 pages

Initials: _____

Scan & Deliver



ILLiad TN: 4346548

La correspondance des libraires au XVIII^e siècle abonde en explétives comme « pirate », « corsaire », « bandit ». Aux yeux de la Direction de la librairie à Paris, Neuchâtel passe pour un antre de la piraterie, car la Société typographique contrefait couramment les livres imprimés en France. Pourtant, le directeur principal de la STN, Frédéric Samuel Ostervald, n'a rien d'un Jean Bart. Banneret, ancien maître bourgeois en chef, ancien directeur du Collège de Neuchâtel, homme de lettres, et secrétaire de la Société du jardin où se rassemble le gratin de la ville, il possède une belle maison près du lac et des vignes hors de la ville. Il sort en calèche. Grand-père, riche, estimé, on le surnomme « Bouche d'Or » à cause de ses prouesses oratoires ; quand il prend la parole dans les séances du Grand Conseil, du Petit Conseil et des Quatre-Ministres, il se consacre surtout à la défense des « droits, exemptions et privilèges » de la bourgeoisie¹. Un drôle de pirate, ce bon bourgeois, qui attaque les privilèges en France et les défend chez lui.

Ce paradoxe tient à la nature de la librairie sous l'Ancien Régime et nous oblige à repenser les notions de contrefaçon et de propriété intellectuelle. Le copyright n'existe pas au XVIII^e siècle, sauf en Angleterre (législation de 1710) et au Danemark (1741). Le commerce de livres français et allemands est régi en principe par la notion de privilège, qui relève de l'autorité souveraine et n'a que faire du génie de l'auteur, malgré les prétentions de Diderot et de Lessing. Le règlement général de la librairie française du

* Une version anglaise de cet article est parue sous le titre « *The science of piracy : a crucial ingredient in eighteenth-century publishing* » (SVEC 2003 : 12, p. 3-29). (N.D.L.R.)

¹ Frédéric-Samuel Ostervald, « Devoirs généraux et particuliers du Maître Bourgeois en Chef pendant sa préfecture », cahier manuscrit rédigé par Ostervald en 1763, Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, ms 1592, p. 2. Voir aussi le pamphlet conservateur écrit par Ostervald pendant l'affaire de Ferdinand-Olivier Petitpierre et les disputes concernant la doctrine des peines éternelles de l'enfer : *Mémoires pour servir de réfutation à la brochure intitulée Considérations pour les peuples de l'État*, (Neuchâtel, 1761), notamment p. 48-50. Sur Ostervald en général, voir Jacques Rychner et Michel Schlup, « Frédéric-Samuel Ostervald, homme politique et éditeur », dans Michel Schlup, éd., *Biographies neuchâteloises*, Hauterive, 1996, t. 1, p. 197-202.

30 août 1777 est formel : « [...] le privilège en librairie est une grâce fondée en justice ». Loin de reconnaître les revendications des libraires-éditeurs, le roi refuse de « [...] convertir une jouissance de grâce en une propriété de droit² ». Le statut légal du livre dérive du « plaisir » du roi, ainsi que le proclament les textes des privilèges imprimés dans chaque ouvrage. Mais la grâce du roi de France n'a pas de force en Suisse ; son plaisir ne s'étend pas à Neuchâtel. Ostervald peut reproduire et vendre les textes de livres français autant qu'il veut sans enfreindre la loi à laquelle il est soumis chez lui et sans blesser un droit de propriété dont le concept est rejeté par le roi de France lui-même. Si les éditeurs français le traitent de contrefacteur, il peut répondre qu'il travaille pour le roi de Prusse, le souverain de la principauté de Neuchâtel et Valangin, tout en faisant un bénéfice honnête.

Les intérêts économiques ne se taisent pourtant pas devant les formalités de la jurisprudence. La Direction de la librairie est un jeu de lobbies, où les gros écrasent les petits. Au XVII^e siècle, les grands libraires parisiens ont monopolisé les privilèges et dominé le monde de l'édition à tel point que les libraires de province ont cherché refuge dans le commerce de contrefaçons tirées de l'étranger. Tout un système d'alliances s'est tissé entre les maisons d'édition qui entouraient la France et leurs clients, à l'intérieur du royaume³. Au XVIII^e siècle, Amsterdam et Rouen, Genève et Lyon, Avignon et Marseille forment des réseaux de production et de distribution dressés contre les grandes maisons qui règnent à la Chambre syndicale de la communauté des libraires et des imprimeurs de Paris. La censure fait refluer une bonne partie de la production à l'étranger, c'est connu ; mais l'essentiel du commerce illégal est composé de contrefaçons. Représente-t-il la moitié des livres diffusés en France entre 1750 et 1789 ? On ne peut pas calculer les proportions des ventes, mais l'État reconnaît l'importance des contrefaçons par le règlement de 1777 :

Et comme on a représenté au Roi qu'il existait un grand nombre de livres contrefaits antérieurement au présent arrêt, et que ces livres formaient la fortune d'une grande partie des libraires de province, qui n'avaient que cette ressource pour satisfaire à leurs engagements, Sa Majesté a pensé qu'il était de sa bonté de relever les possesseurs desdites contrefaçons de la rigueur des peines portées par les règlements [...]⁴.

2 « Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant règlement sur la durée des privilèges en librairie. Du 30 août 1777 », citations d'après le texte imprimé dans *l'Almanach de la librairie*, Paris, 1781, p. 167-168.

3 Henri-Jean Martin, « L'édition parisienne au XVII^e siècle : quelques aspects économiques », *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 7 (juillet-septembre 1952), p. 303-318.

4 *Almanach de la librairie*, op. cit., p. 173.

Le règlement permet aux libraires de vendre leurs stocks de contrefaçons s'ils les font estampiller par l'adjoint d'une Chambre syndicale. C'est légaliser d'un seul coup tous les livres contrefaits avant le 30 août 1777, tout en proposant de confisquer sans pitié ceux produits après cette date. Le règlement se donne comme but « [...] de faire cesser la rivalité qui divise la librairie de Paris et celles des provinces⁵ », en redressant la balance en faveur des provinciaux. Il n'a pas réussi – c'est un sujet compliqué, qui mériterait une autre étude – mais il en dit long sur les rapports économiques et légaux dans la librairie de l'Ancien Régime.

Les archives de la STN nous permettent d'étudier ceux-ci de près, parce qu'en contrefaisant des livres, les Neuchâtelois se placent au point stratégique, où l'offre rejoint la demande et où le marché littéraire se laisse analyser avec une précision particulière. Quand un éditeur imprime un livre sur manuscrit, il fait un pari ; mais quand il réimprime un ouvrage qui existe, il peut se renseigner sur sa vente, sur le nombre d'éditions déjà parues, et même sur celles envisagées par ses concurrents, grâce à des informateurs bien placés. Il s'agit en effet de « *market research* », une véritable science économique enseignée aujourd'hui dans des écoles de commerce ; science peu exacte mais exigeante, puisque le contrefacteur étudie le marché rigoureusement en pesant toutes sortes d'informations.

La STN tire l'essentiel de son information de sa correspondance, qui est « l'âme du commerce » d'après les professionnels⁶. Les lettres arrivent à flots, expédiées par des libraires établis dans toutes les villes de France. Ayant recueilli les demandes de leurs clients, les libraires envoient commissions sur commissions, accompagnées souvent de commentaires. Parfois ils conseillent à la STN de réimprimer les livres qui ont le meilleur débit chez eux. Quelques-uns vont jusqu'à s'engager par avance à acheter un certain nombre des ouvrages qu'ils recommandent. Ainsi, Antoine Périsset Duluc, un des libraires les plus importants de Lyon, propose d'entrer dans « [...] des marchés particuliers pour de gros nombres de certains livres dont nous vous aurions conseillé l'impression relativement au débit qu'ils ont en France⁷ ». Il est vrai que les avis se contredisent et qu'un livre qui se vend bien à Montpellier peut être un « four » à Bordeaux et un « garde-magasin » à Lille.

5 *Ibid.*, p. 177.

6 Pierre Gosse junior à la Société typographique de Neuchâtel, 25 février 1772, Archives de la Société typographique de Neuchâtel (citées ci-après comme STN) à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, ms 1159.

7 Antoine Périsset Duluc à la STN, 21 septembre 1776, ms 1191.

Mais la STN sonde les marchés régionaux au moyen de commis voyageurs, invitant des agents astucieux à lui envoyer des rapports sur le marché parisien. Après plusieurs années d'exercice, elle arrive à tamiser tous ces renseignements et à se faire une idée assez exacte de la demande de littérature. D'après Abram Bosset Deluze, l'associé principal d'Ostervald à la STN se dirige par « le calcul, science démonstrative⁸ ».

La contrefaçon est donc une véritable science au XVIII^e siècle. Ce terme ne me paraît pas déplacé ni anachronique. J'irais plus loin. Je dirais que le contrefacteur du XVIII^e siècle faisait le même travail que certains historiens de la littérature aujourd'hui. Il cherchait une réponse à la question posée il y a longtemps par Daniel Mornet : Que lisaient les Français ?

La réponse n'est pas facile, hélas, parce qu'elle est dispersée dans les 25 000 lettres des archives de la STN ; et quand on les a lues dans leur totalité, on a du mal à en dégager une vue d'ensemble. Mais certains dossiers ouvrent une perspective révélatrice, puisqu'ils nous permettent de suivre le dialogue entamé entre le contrefacteur et le libraire qui lui sert de conseiller ; et les débats épistolaires aboutissent parfois à des conclusions. On peut donc reconstruire le raisonnement qui mène à une décision – contrefaire ou ne pas contrefaire ? – et de cette façon cerner la logique derrière l'édition d'un livre.

Penchons-nous sur un dossier exceptionnel, celui de Pierre Gosse Junior et Daniel Pinet, libraires grossistes à La Haye. C'est une maison importante qui fournit d'autres libraires en France, aux Pays-Bas et en Grande Bretagne. Gosse, qui tient la plume, connaît le marché comme sa poche, ayant traité depuis trente ans avec les éditeurs les plus importants, de Gabriel Cramer à Genève à Marc-Michel Rey à Amsterdam. Il est assez conservateur dans ses jugements, puisqu'il pense déjà à prendre sa retraite en 1769, mais il sait flairer une bonne affaire, et n'hésite pas à conseiller la STN quand elle lui demande son avis. Ostervald le fait régulièrement, parce que lors de la fondation de la STN, en 1769, il n'est qu'un novice dans le métier. Il a besoin du conseil d'un libraire chevronné – et aussi d'un client qui peut commander les exemplaires par centaines. Aussi amorce-t-il sa demande avec un appât : si Gosse acceptait d'acheter les livres de la STN en nombre, celle-ci lui donnerait l'exclusivité de la vente de ces livres, à prix réduit, pour les Provinces-Unies, les Pays-Bas autrichiens et la Grande Bretagne. Gosse ne rechigne pas, et il en résulte non seulement une alliance commerciale mais

8 Abram Bosset de Luze à la STN, 15 février 1780, ms 1189.

aussi un dialogue confidentiel, où l'on peut distinguer les éléments les plus importants de la stratégie d'un contrefacteur, car Ostervald parle de ses projets avec une franchise rarement rencontrée dans les lettres d'affaires.

Voici, par exemple, une demande typique tirée d'une lettre en date du 4 octobre 1770 :

Le devoir bien agréable que nous nous sommes imposés d'avoir l'honneur de vous communiquer non seulement nos entreprises mais encore nos vues et nos projets selon que vous nous l'avez permis, joint au fait distingué que nous faisons de vos sages conseils, qui sont notre boussole, ne nous permettent pas de vous laisser ignorer qu'ayant appris qu'il paraissait depuis peu à Paris un ouvrage intéressant et que l'on assure être très bon sous le titre de *Traité des bêtes à laine*, [un] volume in-quarto avec figures ; et considérant d'un côté qu'un tel ouvrage est d'une utilité générale et de l'autre que le haut prix de l'édition de Paris ne permet qu'à un petit nombre de personnes d'en faire l'acquisition, nous serions inclinés à le réimprimer tout de suite en format octavo ou in-douze et sans figures dont nous croyons que l'on peut bien se passer pour des objets que chacun a journellement sous les yeux. Mais comme nous n'entreprenons rien sans avoir pris votre avis, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien nous marquer dans quelle mesure vous voudriez y entrer.

C'est ainsi que s'exprime un « pirate » du XVIII^e siècle. Sous la rhétorique fleurie on distingue le raisonnement commercial. Ostervald ne vise pas une œuvre magistrale par un Voltaire ni un Rousseau, mais un livre pratique destiné au grand public. Afin de réussir son coup, il propose une édition bon marché, en petit format, et sans illustrations. Et pour se couvrir du côté des frais de production, il veut s'assurer par avance d'une bonne commande. Gosse est capable de commander 100, 500 voire 1 000 exemplaires d'un ouvrage à la fois. Il a acheté les trois-quarts de l'*Encyclopédie* d'Yverdon que Fortuné-Barthélemy de Félice tire à 2 500. Mais le *Traité des bêtes à laine* ne l'intéresse pas : « Nous ne pensons point par sa nature qu'il sera de grand débit », répond-il. « Et à vous dire vrai nous ne pouvons point vous conseiller d'en faire la réimpression. Nous pensons au moins que vous n'y trouverez point votre compte. » Pourtant, il se laisse tenter par un autre livre que la STN lui propose en même temps : « Nous sommes charmés d'apprendre que l'*Histoire de Charles-Quint* [par William Robertson, traduction de J.-B. A. Suard] ne tardera point à vous parvenir. Ce sera certainement une excellente entreprise⁹. »

9 Gosse à la STN, 16 octobre 1770, ms 1159.

En discutant des projets d'édition, on saute vite d'un genre à un autre. La préoccupation essentielle est de flairer la demande. Dans une série de lettres expédiées entre février et mars 1770, Ostervald demande à Gosse sur sept contrefaçons envisagées par la STN ; et la gamme de genres en est énorme : un traité sur l'inoculation ; une traduction des *Sermons to Young Women* par James Fordyce ; une *Histoire de la poésie espagnole* par Louis Joseph Velasquez ; un traité de jurisprudence, le *Droit des gens* par Emer de Vattel ; et deux recueils littéraires, « une collection de tous les auteurs dramatiques du théâtre français depuis Corneille jusqu'à nos jours » et « une autre collection de tous les meilleurs contes moraux et philosophiques, faite avec goût sous le titre d'amusements de société¹⁰ ».

En les passant en revue, Gosse pèse chacun, puis se prononce sans ambages. Il ne veut plus de livres sur l'inoculation, parce que le marché en est inondé depuis longtemps. Les sermons de Fordyce, par contre, lui paraissent de « bon débit » : il en prendra 250 exemplaires. Il refuse de passer une commande pour le livre sur la poésie espagnole, puisqu'il ne le connaît pas, et « nous ne voulons point acheter chat en poche ». Le traité de Vattel est excellent, mais « Comme les libraires de Leyde ont acquis par l'impression de la première édition ce que nous appelons ici le droit de copie et non le privilège, que nous respectons saintement entre nous dans la librairie d'Hollande ce droit de copie, nous n'en pouvons point faire l'entreprise en ce pays. » Gosse est prêt à collaborer à la contrefaçon de livres imprimés en France, mais il respecte les droits de ses collègues en Hollande, où le concept de propriété intellectuelle n'est pas le même. Quant aux deux recueils, il les déconseille :

L'on vient de donner à Liège une jolie édition en dix volumes petit in-douze des meilleurs contes en vers et en prose. Deux éditions d'un tel ouvrage serait trop. Ainsi, Messieurs, nous vous conseillons d'en renoncer. On a donné en ce pays plusieurs recueils des pièces de théâtre, et aucun ne s'est bien vendu. Nous ne pouvons donc point encore conseiller d'en faire l'entreprise. Vous pouvez bien certainement mieux employer vos presses¹¹.

Résultat : la STN abandonne toutes ces entreprises, sauf les sermons de Fordyce dont la commande à l'avance de 250 exemplaires fait pencher la balance en faveur d'une édition. Puis Ostervald continue à lancer des projets de contrefaçons. Que pense Gosse du *Voyage en Sibérie* par l'abbé Chapt, un

10 STN à Gosse, 9 avril 1770, ms 1095.

11 Gosse à la STN, 4 mai 1770, ms 1159.

« qui peut plaire à tout le monde » et qu'on peut réduire de 4 à 2 volumes en retranchant les détails savants¹² ? Gosse ne mord pas, mais Ostervald revient à la charge, en insistant sur « la description curieuse et nouvelle qu'il donne tant de la Sibérie et du Kamstchatka que des mœurs et usages des Russes [...] Ne vous paraît-il pas comme à nous que, vu surtout qu'il est aujourd'hui tant question des Russes, un tel livre se vendrait au mieux¹³ ? » Gosse convient qu'Ostervald a raison, mais il refuse de passer une commande, parce que Marc-Michel Rey, son allié à Amsterdam, a fait une édition du même livre en quatre volumes octavo. La solidarité des grands libraires hollandais se dresse comme une barrière contre les spéculations des Russes. L'édition neuchâteloise de *Voyage en Sibérie* est morte.

Mais Ostervald déborde d'autres projets :

– Un *Dictionnaire des animaux* ?

Non, dit Gosse, « C'est une entreprise que nous vous déconseillons absolument¹⁴. »

– Une *Description des glaciers de Suisse* ?

Non plus : « C'est un ouvrage bien curieux mais que peu de personnes achètent aujourd'hui¹⁵. »

– Une réfutation du *Système de la nature* par Jean de Castillon ?

Gosse s'est déjà fourni de l'édition de Berlin, qui s'est mal vendue, et il n'en veut plus, puisque « nous jugeons suivant notre débit ». D'ailleurs, « Ceux qui achètent ces sortes de livres ne se soucient point des réfutations¹⁶. »

– Le *Voyage autour du monde* par Bougainville ?

« Une très bonne et excellente entreprise », reconnaît Gosse ; mais il ne prendra que 50 exemplaires, parce que « [...] la librairie va si mal aujourd'hui partout, par la misère des temps¹⁷ ».

– Une *Histoire du maréchal de Saxe* et le *Supplément au Roman comique, ou vie de Jean Monnet, directeur des troupes de comédiens* ?

Non et encore non. « Ce sont de ces ouvrages qui ne se vendent aujourd'hui que dans la première nouveauté et dont il ne convient point de remplir nos magasins¹⁸. »

12 STN à Gosse, 10 juillet 1770, ms 1095.

13 STN à Gosse, 2 août 1770, ms 1095.

14 Gosse à STN, 17 août 1770, ms 1159.

15 Gosse à STN, 31 août 1770, ms 1159.

16 Gosse à STN, 22 novembre 1771, ms 1159.

17 Gosse à STN, 25 février 1772, ms 1159.

18 Gosse à STN, 3 juillet 1772, ms 1159.

Gosse semble peut-être excessivement négatif : Monsieur Veuve. En réalité, c'est un libraire astucieux, qui délie sa bourse aussitôt qu'il sent une bonne affaire. Le problème existe du côté d'Ostervald, qui est un homme de lettres, certes, mais un débutant comme éditeur, ainsi qu'il l'avoue lui-même : « Nous ne sommes encore peut-être qu'apprentis », écrit-il en janvier 1771¹⁹. Gosse, par contre, est un professionnel qui connaît bien le marché et en parle d'une façon strictement commerciale : « Il est très nécessaire, Messieurs, aujourd'hui de suivre le goût du siècle, le goût du public, dans les entreprises. MM. les savants s'y trompent très souvent. Un libraire, qui a de l'œil, juge plus sûrement du goût du public qu'un savant puisse le faire²⁰. »

D'ailleurs, il existe beaucoup de problèmes du côté de la production, parce qu'en 1770 et 1771, l'atelier des Neuchâtelois est encore en rodage. Ils n'ont pas un prote expert, une équipe bien assortie d'ouvriers, des fontes de bonne qualité. Les directeurs ne savent pas se défendre contre les fourberies innombrables des papetiers et ne connaissent pas tous les secrets de la mise en page à la française. Pis encore, ils ne réussissent pas à organiser le travail de manière que les livres paraissent au temps convenu – c'est-à-dire avant les contrefaçons des concurrents. En fin de compte, c'est le temps qui détermine le succès d'un contrefacteur, car la contrefaçon est une course contre la montre. Gosse le dit clairement dans ses plaintes à Ostervald : « Les ouvrages que vous nous proposez, Messieurs, sont bien sûrement bons et excellents, mais nous vous dirons franchement que les ouvrages que vous contrefaites sur Paris nous viennent trop tard et bien après que les Parisiens en ont rempli ce pays-ci et l'Angleterre, par où il arrive que ce que nous pourrions prendre de vous ne fait que remplir nos magasins²¹. »

Pour mieux cerner le jeu de tous ces facteurs – la demande, les problèmes de production, la concurrence et le temps – on peut étudier de plus près l'histoire d'une contrefaçon, l'édition neuchâteloise des *Questions sur l'Encyclopédie* de Voltaire, telle qu'elle paraît dans la correspondance entre la STN et Gosse²².

19 STN à Gosse, 31 janvier 1771, ms 1095.

20 Gosse à STN, 2 octobre 1770, ms 1159.

21 Gosse à la STN, 5 novembre 1771, ms 1159.

22 Une partie de cette correspondance a été imprimée par Theodore Besterman dans son édition des œuvres de Voltaire : *The Complete Works of Voltaire*, t. 120-122 [V 120-122], mais je la cite d'après les manuscrits de la STN. Charly Guyot a utilisé ces manuscrits dans un bel article, un des premiers sur la STN : « Voltaire et l'édition neuchâteloise des "Questions sur l'Encyclopédie" », *Musée neuchâtelois*, 1969, p. 123-133.

Cette spéculation importante, 9 volumes in-octavo, domine les affaires de la STN pendant les premières années de son existence, et c'est le dernier grand ouvrage de Voltaire. En l'annonçant à Gosse en mars 1770, Ostervald a fait comprendre que la STN ferait une première édition, imprimée sur le manuscrit fourni par Voltaire lui-même. Ébloui par cette nouvelle, Gosse répond par une lettre qui, au contraire de celles citées ci-haut, respire l'enthousiasme d'un libraire devant la perspective d'un best-seller certain :

Nous y avons vu avec surprise que M. de Voltaire, à l'âge de soixante-dix ans travaille avec une diligence et une assiduité inconcevable à un ouvrage considérable, qu'il s'agit d'une nouvelle *Encyclopédie* à la Voltaire, corrigeant celle qu'on a et renfermant tout ce que sait et pense l'auteur [...] Vous souhaitez, Monsieur, savoir ce que je pense d'une telle entreprise, à quoi j'ai l'honneur de vous répondre que c'est une entreprise d'or et que jamais de la vie la Société n'en pourra point en faire une si bonne, ni meilleure [...] Je vous dirai de plus que dès à présent, nous voulons bien vous assurer que nous nous engageons d'en prendre un grand nombre [...] Certainement, Monsieur, comme vous le dites bien, cet ouvrage contiendra des choses nouvelles, curieuses et extraordinairement fortes, et sera enlevé à tout prix au moment de son apparition [...] Il y aura des défenses à craindre, et l'ouvrage ne pourra guère être vendu publiquement, mais le débit en sera plus prompt et plus considérable [...] Infailliblement la Société fera un grand coup²³.

Il s'agit pourtant d'une contrefaçon de l'édition originale que Gabriel Cramer est en train de mettre sous presse à Genève. Ostervald se garde bien de mentionner cet aspect de l'affaire, puisqu'il veut que Gosse s'approvisionne à Neuchâtel ; mais il ne ment qu'à demi, parce que Voltaire se prête à son jeu. Au début de mars, Ostervald s'est rendu à Ferney en quête de copie. À cette époque Voltaire ne cherche plus à tirer de l'argent de ses livres ; mais connaissant toutes les fourberies des éditeurs, il n'hésite pas à les mettre au profit d'une cause qui lui tient à cœur : répandre les Lumières, écraser l'Infâme. Il accepte donc de remettre à la STN un texte des *Questions sur l'Encyclopédie* corrigé et augmenté d'après les épreuves de Cramer, pourvu que la manœuvre se fasse discrètement et sans que l'éditeur genevois en sache quelque chose. Voltaire est prêt, pour ainsi dire, à se contrefaire lui-même. C'est une manière de multiplier l'impact de ses écrits, tout en renforçant leurs audaces par des retouches qu'il peut désavouer. Et par-dessus

23 Gosse à la STN, 9 mars 1770, ms 1159.

le marché, il propose que la STN publie une nouvelle édition de ses œuvres complètes en 40 volumes in-octavo²⁴.

Les détails de cet arrangement n'apparaissent que petit à petit dans les lettres expédiées par Ostervald à Gosse. En avril il demande l'avis du libraire sur la rentabilité d'une nouvelle édition des œuvres :

Tout ce qu'on a déjà vu sera retouché, diverses pièces éparses seront rassemblées, et un grand nombre d'autres qui n'ont point encore paru seront tirées du portefeuille même de l'auteur, qui désire rendre complète cette collection [...] Vous avez bien raison, Monsieur, d'être surpris qu'un homme de lettres, âgé de 77 ans, puisse encore travailler 12 heures et au-delà chaque jour, dans son lit, avec une application, une patience d'esprit et un ton de gaieté admirable, écrivant, causant, et dictant tout à la fois, entouré de livres et de papiers. Cela passe les forces ordinaires de l'humanité, et il faut l'avoir vu pour pouvoir le croire²⁵.

Mais Gosse a déjà vu tant d'œuvres complètes de Voltaire, que la perspective d'une nouvelle édition ne l'enthousiasme pas :

Cela ne finit point. L'édition in-quarto de M. Cramer n'est pas encore achevée. Voilà M. Grasset et Compagnie [François Grasset de Lausanne] qui travaillent déjà à une nouvelle édition in-octavo. Pour moi, je pense qu'il faut que vous commenciez d'abord par l'ouvrage en question, de prendre tout pour une nouvelle édition de toutes ses œuvres qu'il voudra vous donner, mais qu'il convient d'être prudent et de [ne] commencer cette édition qu'après sa mort [...] N'ayant plus d'autres éditions plus complètes à craindre après la vôtre, vous ferez la meilleure entreprise qu'on [ait] jamais faite dans la librairie, et bien certainement nous pourrons vous en prendre un nombre bien considérable [...]²⁶.

Les libraires se méfient de Voltaire, parce qu'en modifiant ses écrits et en multipliant les éditions il dégoûte leurs clients. Personne ne veut acheter une nouvelle édition, légèrement retouchée, d'un livre qu'on a déjà payé cher. Toute la librairie attend donc avec impatience la mort du grand homme, qui mettra fin à cette instabilité fâcheuse des textes mais n'advendra que huit ans plus tard.

Ostervald se plie au conseil de Gosse, et la STN concentre toutes ses forces sur les *Questions*. Combien d'exemplaires Gosse veut-il commander par

24 STN à Gosse, 19 avril 1770, ms 1095.

25 STN à Gosse, 19 avril 1770, ms 1095.

26 Gosse à la STN, 4 mai 1770, ms 1159.

ance ? Cinq cents, répond-il. Que cinq cents ? Ostervald semble déçu, mais écrit la commande au Livre des commissions, et il annonce en août qu'il prend le premier volume « corrigé par l'auteur ». L'édition de la STN doit paraître peu après celle de Cramer « [...] sur laquelle elle aura la supériorité ». Ce qui est encore plus beau, Ostervald vient de recevoir deux feuilles d'épreuves qui contiennent le mot Dieu : « La matière y est très bien traitée, avec sagesse, avec force et entièrement sur le ton que cet homme célèbre sait donner à tout ce qu'il écrit. Dès demain ces deux feuilles seront sous presse, vous en aurez des premiers. Ce sera un échantillon de notre édition pour le papier et le caractère, et cela peut se vendre séparément comme une brochure²⁷. »

C'est de bonne publicité, mais le message en cache un autre : il s'agit d'une contrefaçon ! Gosse répond avec indignation : « Nous étions dans la ferme persuasion que vous imprimeriez cet ouvrage seul sur le manuscrit. Ici c'est bien différent. Cramer sera le premier en date, et il convient bien absolument que vous fassiez grande diligence pour que votre édition suive de bien près celle de Cramer, sans quoi ce serait moutarde après dîner²⁸. » Il n'annule pas pour autant sa commande. D'ailleurs l'édition neuchâteloise coûte beaucoup moins cher que celle de Genève – un sol la feuille ou 23 sols 6 deniers pour le tome I contre 35 sols demandés par Cramer.

Ostervald le rassure : la STN peut travailler aussi vite que Cramer, et « [...] notre édition a sur celle de Genève l'avantage d'être revue, corrigée et augmentée par l'auteur, qui a fait sur notre copie des changements assez considérables. » D'ailleurs, Cramer a, dit-on, placé toute son édition à Paris – et « [...] qu'est-ce qu'une édition d'un ouvrage de ce genre sortant de la plume du plus fameux écrivain de notre siècle²⁹ ? »

Ostervald ne pense plus à une édition des œuvres complètes. Il a déjà de quoi s'occuper avec la production des *Questions*, car l'atelier, toujours en rodage, marche mal, et plusieurs ouvriers le quittent pour trouver de meilleures conditions à Lausanne et à Genève. Enfin, après treize semaines de travail assidu à la casse et à la presse, la STN termine le premier volume et l'expédie le 9 décembre par l'intermédiaire de Luc Preiswerck, son commissionnaire à Bâle. La route du Rhin est efficace, malgré un excès de péages, mais les deux balles ne sont pas encore à La Haye six semaines plus tard, quand les tomes I et II de Cramer sont déjà en vente chez d'autres libraires en Hollande.

27 STN à Gosse, 20 août 1770, ms 1095.

28 Gosse à la STN, 31 août 1770, ms 1159.

29 STN à Gosse, 10 septembre 1770, ms 1095.

Gosse est furieux. Il se sent joué³⁰ ; et quant à la brochure *Dieu*, il en fait peu de cas : « Cette brochure n'étant que de deux feuilles, elle manquera point d'être d'abord contrefaite par quelques jeunes libraires de ce pays³¹. » C'est dire que la contrefaçon se pratique à plusieurs niveaux. À côté des grandes entreprises à l'échelle du marché international, les libraires plus modestes contrefont les petits ouvrages – les « nouveautés » du métier – en vue du débit sur les marchés locaux. Il y a des contrefaçons de contrefaçons.

Le terme paraît peut-être déplacé dans le cas des *Questions*, parce que Cramer ne paie pas de droit d'auteur à Voltaire et, loin de posséder un droit exclusif de reproduire le texte, il n'a pas reçu l'autorisation de le publier. Le Consistoire de Genève ira jusqu'à le censurer en mars 1772 « cause des impiétés du livre, tandis que Voltaire, de son côté, ironise : « Permis à tout libraire d'imprimer mes sottises vraies ou prétendues à ses risques, périls, et fortunes³² ». Mais Voltaire se sent lié moralement avec son éditeur, et refuse de se compromettre avec lui en collaborant ouvertement à une contrefaçon. D'ailleurs, il n'hésite pas à utiliser le mot en écrivant à Cramer : « On ne vous contrefera point quand vous aurez bien pris vos mesures, et vous pourrez mettre au second tome un avis qui discréditera les contrefaçons³³. » En fait, Cramer sait parfaitement bien qu'il sera contrefait. Il ne vise qu'à écrémer la demande par une première édition, car l'important dans cette sorte de commerce est d'arriver le premier sur le marché. C'est pourquoi Gosse se plaint tant du retard des envois de la STN.

Ostervald répond aux reproches par une lettre pleine d'excuses, tout en envoyant des réprimandes à Preiswerck, car le tome I n'est pas encore arrivé à La Haye au début de mars, presque trois mois après son expédition de Neuchâtel. Heureusement, l'imprimerie commence à fonctionner correctement à cette époque, et Ostervald parle du métier de contrefacteur avec une certaine fierté : « Nous sommes fermement résolus d'un côté de rendre nos réimpressions égales autant que possible quant au format, papier et caractères aux éditions originales, et d'un autre côté de nous arranger toujours de manière que nos ouvrages soient achevés et puissent paraître au temps prescrit et convenu, ce que de fréquentes désertions d'ouvriers nous

30 Gosse à la STN, 18 janvier 1771, ms 1159.

31 Gosse à la STN, 2 octobre 1770, ms 1159.

32 Voltaire à Cramer, c. 15 février 1771 (D 17024). Voir aussi des remarques analogues dans une lettre de Voltaire à Cramer sans date : D 16466. Les documents concernant la censure du Consistoire se trouvent dans D app. 356 (V 122).

33 Voltaire à Cramer, 19 février 1770 (D 16163).

ont quelquefois empêchés de faire précédemment³⁴. » Au printemps de 1771, grâce à de nouveaux arrangements avec les voituriers, les bateliers et les commissionnaires, les expéditions vont mieux, non seulement par le Rhin mais aussi à travers le Jura, direction Lyon, où la Veuve Reguilliat reçoit 500 exemplaires des trois premiers volumes en juin³⁵.

Malgré dès que les problèmes sont en train de se résoudre du côté de la distribution, une difficulté surgit issue de la production : la copie n'arrive plus. Pour déjouer les contrefacteurs, Cramer a décidé de livrer plusieurs volumes à la fois, gagnant ainsi du temps pour la vente de son édition pendant que ses concurrents sont occupés par la production des leurs. Il retient donc les tomes I à III et les expédie ensemble aux libraires ses clients, qui peuvent les débiter bien avant l'arrivée des tomes imprimés à Neuchâtel – et ailleurs, car le bruit court qu'on prépare des contrefaçons à Lausanne, Amsterdam et Berlin.

Cette manœuvre ne gêne pas Ostervald, qui se procure sa copie en forme d'épreuves envoyées directement de Ferney, grâce à des arrangements combinés avec le personnel de la maison où il a été introduit par Élie Bertrand, le confident de Voltaire et l'oncle de Jean-Élie Bertrand, co-directeur de la STN et beau-fils d'Ostervald. Voltaire feint d'ignorer ces ruses. Il accepte même d'ajouter quelques notes aux épreuves : de là les « corrections et augmentations » dont Ostervald s'est vanté dans sa correspondance avec Gosse. Mais Ostervald en parle de la même façon dans une lettre circulaire envoyée le 3 septembre 1770 aux clients de la STN. C'est transformer une entente secrète en une campagne publicitaire dont Cramer est bientôt informé. Cramer s'en plaint à Voltaire ; Voltaire désavoue toute complicité avec les Neuchâtelois et le flot de la copie s'arrête brusquement³⁶.

Désespéré, Ostervald envoie lettre sur lettre à Ferney – à Voltaire ; à son secrétaire principal, Jean-Louis Wagnière, qui se déclare prêt à faire suivre les épreuves si on le récompense par douze exemplaires gratuits ; à Joseph-Marie Durey de Morsan, autre secrétaire qui fonctionne comme espion ; au père Adam, le compagnon de Voltaire qui intervient du côté de Mme Denis ; et à Mme Denis elle-même, la nièce et la favorite de Voltaire, qui penche en faveur des Neuchâtelois sans oser trop insister auprès de son

34 STN à Gosse, 29 mars 1771, ms 1095.

35 Veuve Reguilliat et fils à la STN, 17 juin 1771, ms 1204.

36 On peut suivre ces intrigues de près en examinant la correspondance de Voltaire. Voir surtout Antoine Adam à Élie Bertrand, 11 juin 1770 (D 16407) ; Marie-Louise Denis à Élie Bertrand, 12 juin 1770 (D 16410) ; Voltaire à Cramer, 10 septembre 1770 (D 16641) ; STN à Voltaire, 15 septembre 1770 (D 16650) et Voltaire à Élie Bertrand, 25 septembre 1770 (D 16664).

oncle³⁷. Ferney est une sorte d'usine infernale où tout le monde se torture pour tirer profit du « Nestor », comme Voltaire est appelé par ses secrétaires. Pour sa part, le Nestor n'ignore pas ces intrigues, mais il se laisse courtiser par les agents de la STN en 1770-1771, parce qu'il est mécontent du travail de Cramer. Préoccupé par la production d'une nouvelle édition in-folio de l'*Encyclopédie*, Cramer néglige son édition des œuvres de Voltaire et surveille mal l'impression des *Questions*. Voltaire trouve tant de fautes typographiques dans les trois premiers tomes des *Questions*, qu'il écrit, « Nouvelle Édition soigneusement purgée des fautes typographiques dont les autres fourmillent » à la tête des épreuves du tome IV et les laisse partir pour Neuchâtel³⁸.

La STN reprend donc son travail et s'efforce d'apaiser Gosse, qui se plaint des délais, de la mauvaise vente et aussi du produit, parce que, malgré les assurances d'Ostervald, il ne trouve pas de différences importantes entre la contrefaçon et l'édition originale³⁹. Arrivé au tome VIII, Ostervald annonce que l'ouvrage touche à sa fin, puisqu'il n'y aura qu'un dernier tome à faire, et il se félicite d'une note manuscrite à l'article « Superstition » qui ne se trouve pas dans le texte de Cramer. Mais Gosse ne se laisse pas impressionner : « Nous sommes fâchés d'apprendre que M. de Voltaire ne finit point les *Questions* avec le tome VIII et qu'il y aura encore un neuvième volume. Cet ouvrage devient pesant, et jusques ici nous en sommes, Messieurs, bien mauvais marchands, ayant encore plus de 450 exemplaires en magasin⁴⁰ ».

La mauvaise humeur de Gosse ne se limite pas à la vente des *Questions*, parce que ses lettres expriment un dégoût croissant du commerce de livres en général. En mai 1772 il annonce qu'il va prendre sa retraite : « La librairie est aujourd'hui sur un pied, le débit des bons livres est si chétif, que nous ne savons plus ce qui convient. Les bons livres restent souvent en magasin, et les bagatelles se débitent. » Les *Questions sur l'Encyclopédie* appartiennent

37 La Copie de lettres tenue par la STN (ms 1095) ne mentionne qu'une partie de cette correspondance, et cela souvent en résumé. Ainsi une référence à une lettre au Père Adam du 13 mars 1771 : « On lui écrit pour le prier de nous procurer par le moyen de Mme Denis les 4, 5, et 6 volumes des Questions. » Mais on peut suivre la plupart des manœuvres par les lettres imprimées dans la Correspondance. Voir surtout Antoine Adam à Ostervald, 17 mars 1771 (D 17096) ; STN à Wagnière, 3 avril 1771 (D 17122) ; STN à Voltaire, 29 avril 1771 (D 17163) ; STN à Wagnière, 27 juin 1771 (D 17263) ; STN à Cramer, 4 septembre 1771 (D 17351) ; STN à Wagnière, 6 septembre 1771 (D 17352) ; STN à Joseph-Marie Durey de Morsan, 17 septembre 1771 (D 17373) ; Durey à Élie Bertrand, 3 décembre 1771 (D 17490) et Voltaire à Élie Bertrand, 10 décembre 1771 (D 17507).

38 STN à Gosse, 31 janvier 1771, ms 1095.

39 Gosse à la STN, 5 novembre 1771, ms 1159.

40 Gosse à la STN, 25 février 1772, ms 1159.

habituellement à la catégorie des bons mais, insiste Gosse, « cet ouvrage, quoique du grand Voltaire, n'a peu ou point de débit⁴¹. » Il règle son compte et se retire du commerce en décembre 1773.

En dépit d'une connaissance hors pair du marché du livre, le jugement de Gosse entré dans la vieillesse paraît s'être quelque peu obscurci, alors que son fils Pierre Frédéric, qui lui succède, reprend la librairie dans de tout autres dispositions. Les lettres du fils respirent l'énergie d'un jeune homme qui veut pousser ses affaires. Il vend toutes les *Questions* et en commande davantage : 6 exemplaires en février 1775, 6 en mars, et 30 en mai. La demande pour le livre ne s'est donc pas épuisée, malgré les jérémiades de Gosse père, et l'édition des contrefaçons reste rentable, ainsi qu'on peut le constater en examinant les dossiers d'autres éditeurs suisses. Il en existe beaucoup dans les archives de la STN, beaucoup trop pour en parler de façon adéquate ici. Mais si on consulte la correspondance de la Société typographique de Lausanne et celle de la Société typographique de Berne, on peut apprécier à quel degré la contrefaçon est devenue une industrie de pointe dans les années 1770.

Les deux sociétés typographiques voisines travaillent de la même façon que la STN. Malgré quelques particularités – les Bernois s'orientent vers l'Allemagne et les Lausannois commercent beaucoup en Italie – ils approvisionnent les mêmes marchés de livres identiques. La concurrence devient si rude que les sociétés suisses pensent à s'allier au lieu de se battre. Elles échangent couramment leurs livres de fond, et elles se consultent parfois pour éviter de contrefaire le même ouvrage. En avril 1774 les sociétés typographiques de Lausanne et de Neuchâtel signent une convention pour combiner leur production et leur débit de contrefaçons. L'accord ne résiste pas aux malentendus, et les Lausannois sont attirés progressivement à Berne, notamment par une spéculation montée conjointement sur l'édition in-octavo de l'*Encyclopédie*. Mais à partir d'août 1777, les trois maisons se sentent menacées par un danger commun, la campagne contre les contrefaçons en France, et se résolvent à s'allier d'une manière définitive. D'après un traité formel signé à Neuchâtel en mai 1778, elles créent une « Confédération » fondée sur l'obligation de partager risques et bénéfices. Chaque société s'engage à accepter le choix des livres à contrefaire, à imprimer un tiers de la production commune, à vendre les éditions par le moyen de son propre réseau de clients, et à régler équitablement les bénéfices à la fin de l'année. Elles envisagent même d'embaucher un homme de lettres

41 Gosse à la STN, 29 mai 1772, ms 1159.

à Paris qui fournirait des renseignements sur les publications courantes, et forment un stock commun tiré des livres de fond de chaque maison⁴².

La Confédération donne lieu à des débats passionnants sur la littérature contemporaine, car chaque société typographique a son rôle à dire dans le choix des livres à contrefaire. Une correspondance triangulaire se développe entre Ostervald et Jean-Élie Bertrand de la STN, Jean-Pierre Heubach et Jean-Pierre Bérenger de la Société typographique de Lausanne, et Pfahler l'aîné de la Société typographique de Berne. Ils discutent des qualités littéraires des livres, des goûts du public, des genres en vogue, des auteurs, du papier, des problèmes de production et de la politique suivie par la Direction de la librairie en France⁴³. Ils se querellent, se réconcilient, font et défont de nouvelles alliances pendant sept ans, et publient une quantité impressionnante de contrefaçons.

Raconter l'histoire de cette Confédération helvétique dépasse les limites de cet essai ; mais signaler son existence, c'est confirmer une conclusion qui s'impose à la lecture des centaines de dossiers dans les archives de la STN : loin d'être une activité marginale poursuivie par des aventuriers

42 Pour suivre l'histoire des rapports entre les trois sociétés typographiques, il faut étudier les dossiers suivants dans les archives de la STN : Jean-Pierre Heubach, ms 1167 ; Jean-Pierre Bérenger, ms 1120 ; Société typographique de Lausanne, ms 1219 et Société typographique de Berne, ms 1221-1222. Le texte de la convention entre les Lausannois et les Neuchâtelais se trouve avec la lettre de la STL à la STN en date du 6 avril 1774. Le traité définitif de la Confédération de 1778 n'existe pas dans les papiers de la STN, mais une rédaction quasi finale est incluse dans une lettre du 3 mai 1778 envoyée par la STB à la STN. Elle est citée ci-après en annexe.

43 À titre d'exemple, voici une discussion entre Bérenger et Ostervald à propos du projet de contrefaire *l'Histoire de Philippe II, roi d'Espagne* par Robert Wason, traduction de J.-B. Durival et du comte de Mirabeau, Amsterdam, 1777, 4 vol. Dans une lettre du 28 juillet 1778 (ms 1120), Bérenger recommande la contrefaçon ainsi : « J'ai lu l'histoire de Philippe II. Elle m'a paru inférieure à Charles V [*History of the Reign of Charles V* par William Robertson, traduit par J.-B. A. Suard] et être cependant un ouvrage estimable. M. Mt. [probablement Jacques Mallet du Pan] m'en avait donné une idée peu avantageuse. Elle n'était recommandable que par le style ; les faits étaient inexacts, etc. Un autre de mes amis qui avait demeuré quatre ans chez le Greffier Fagel à La Haye et très instruit de l'histoire des Provinces-Unies en avait porté un jugement tout contraire. Je l'ai lu. L'auteur m'a semblé moins penser que Robertson, et son traducteur, le fils du marquis de Mirabeau, n'avait ni l'élégance ni l'exactitude du style de M. Suard. Mais l'ouvrage est bon, il est instructif, on le lit avec plaisir, et sous ce point de vue, je pense qu'il serait bon d'en faire une contrefaçon. » Dans sa réponse, en date du 3 août 1778 (ms 1105), Ostervald note : « *L'Histoire de Philippe II* me paraît être moins l'histoire de ce prince que celle des événements arrivés sous le règne dudit, et comme il s'est passé dans ce temps-là beaucoup de choses intéressantes, on en lit le récit avec plaisir. Je remarque que l'auteur ne cite jamais que les histoires générales et non quelques mémoires particuliers qui auraient pu lui fournir des détails sur la vie particulière de ce prince, les intrigues de la cour, etc. On pourrait quant à cet ouvrage user d'un moyen que nous avons quelquefois employé avec succès. C'est d'en réimprimer le titre et de l'envoyer à nos correspondants respectifs en leur demandant combien chacun d'eux en prendrait d'exemplaires, ce qui pourrait nous diriger quant à l'entreprise et au débit. »

re. En d'autres termes, la « piraterie » de livres est une industrie importante, menée avec soin par des professionnels qui étudient le marché de façon systématique et qui l'approvisionnent d'après une connaissance profonde des lois de l'offre et de la demande. La contrefaçon est une science, une science appliquée, et c'est par son application que les Français doivent l'essentiel – une moitié ? – des livres en circulation à la veille de la Révolution.

Robert Darnton,
Princeton University

ANNEXE : LA CONFÉDÉRATION TYPOGRAPHIQUE DE 1778

Le texte définitif du traité qui liait les Sociétés typographiques de Neuchâtel, de Lausanne et de Berne n'existe pas dans les archives de la STN, mais la STB en a composé une version quasi finale qui a servi de base au traité signé par les directeurs des trois sociétés lors d'une réunion à Neuchâtel en mai 1778. Cette rédaction se trouve dans une lettre envoyée par la STB à la STN le 3 mai 1778 (ms 1221).

1. Nous imprimerons de concert et chaque maison *son tiers de chaque ouvrage* choisi par le suffrage unanime des intéressés au nombre et de la manière convenus.
2. En cas que l'une ou l'autre maison imprimerait quelques feuilles de plus que les autres, on lui tiendra compte *de ses déboursés*, outre six livres de France pour usure de caractères, encre, etc., etc.
3. L'achat des papiers sera soigné réciproquement par l'une ou l'autre maison, et on aura toujours un certain nombre de rames en magasin, qu'enfin les ouvrages soient imprimés sur le même papier, pour ne rien laisser désirer à nos correspondants quant à l'exécution typographique.
4. La vente et l'écoulement des impressions de cette nouvelle société sera soigné [*sic*] par les intéressés en compte commun pour la seule et même masse au prix d'un sol de France la feuille. Et on se rendra réciproquement

[compte] des ventes faites, soit dans le courant de l'année ou de six mois. Celle qui aura débité le plus fournira son billet à six mois à terme en payant de 6 % pour les frais de l'expédition, etc.

5. Si l'une ou l'autre maison avait pris des engagements avec des libraires étrangers pour n'en fournir qu'un seul dans la même ville ou le même pays, on s'en informera à temps et les autres deux maisons seront obligées de s'y conformer.

6. Il est réservé que les articles ci-dessus du présent contrat auront uniquement pour objet les impressions faites en commun et sans s'étendre sur les autres entreprises grandes ou originales que les intéressés pourraient faire en particulier et pour leur propre compte.